



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 8 MARS 2022

Accélérer le développement du biogaz pour réduire la dépendance énergétique de la France

La crise actuelle de l'énergie met en lumière toute l'importance des énergies renouvelables dans le mix-énergétique français. Son impact se traduit pour toutes les énergies, pétrole, gaz et électricité. La filière biogaz, en développement depuis 10 ans, participe déjà à l'indépendance énergétique de la France, avec une capacité installée couvrant 3 % de la consommation de gaz soit l'équivalent de plus de 15 % des importations russes.

À court terme, elle peut être mise davantage à contribution en levant certaines contraintes administratives dans un contexte où les coûts du biogaz sont désormais inférieurs au prix de marché du gaz naturel.

De manière générale, le potentiel des gaz renouvelables doit être pleinement mobilisé dans le cadre de la stratégie énergie-climat, en cours de révision, au bénéfice de l'indépendance énergétique, du développement économique, des territoires et du climat

Selon plusieurs études, le potentiel de ressources, allié à une politique d'économie d'énergie permettrait de produire localement la totalité des besoins de gaz en tenant compte des usages liés à la mobilité, le bioGNV. Pour parvenir à 100 % de gaz renouvelable en 2050, quatre filières sont privilégiées :

- La méthanisation à partir de déchets organiques, une technologie déjà mature ;
- La pyrogazéification à partir de biomasse, de déchets dont les déchets de bois et les combustibles solides de récupération ;
- La gazéification hydrothermale de biomasse humide ;
- La méthanation d'hydrogène avec le CO₂ des méthanisations ou des industriels (*power-to-gas*).

Rappelons que choisir les gaz renouvelables, c'est :

- Renforcer la souveraineté énergétique de la France et réduire sa dépendance aux énergies fossiles ;
- Gérer et contrôler les modalités de production de l'énergie ;
- Permettre de mieux gérer l'enveloppe budgétaire énergétique sur le long terme en évitant de subir la variabilité des marchés de l'énergie dépendant des pays producteurs ;

- Contribuer à créer d'ici 2027 environ plus de 30 000 emplois nets non délocalisables selon les différentes études (uniquement sur le secteur biogaz) ;
- Valoriser le patrimoine que constitue le réseau de gaz français pour les territoires ;
- Réduire la dépendance aux engrais chimiques - eux-mêmes nécessitant du gaz pour leur fabrication - dans une logique agroécologique d'utilisation de digestats.

Il convient d'insister sur le modèle français de la méthanisation qui diffère d'autres expériences en Europe et n'entre pas en concurrence avec les cultures alimentaires, ce qui en fait une filière vertueuse.

La FNCCR, Avergies, le club biogaz ATEE, l'AAMF, FGR, la FNSEA et les Chambres d'agriculture France se tiennent à disposition des ministères pour :

- Lever les verrous réglementaires à la production pour les installations existantes afin qu'elles participent à leur pleine capacité à la sécurité d'approvisionnement d'ici le prochain hiver, en complément d'autres mesures de sobriété et d'efficacité énergétique ;
- Mettre en place les mesures pour accélérer le développement de ces filières, et particulièrement la méthanisation, dans une logique d'indépendance énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Ces mesures doivent également s'accompagner du premier levier de l'indépendance énergétique qui consiste à réduire notre consommation, notamment la rénovation des logements mal isolés.

La mission sénatoriale dédiée à "La méthanisation dans le mix énergétique : enjeux et impacts" a dressé un ensemble de propositions fin 2021 qu'il convient d'appliquer rapidement.

Il apparaît ainsi primordial de reconnaître l'intérêt des gaz renouvelables dans la stratégie française énergie & climat.



La FNCCR : les services publics en réseau

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins. www.fnccr.asso.fr

Contact presse : Alexandre ALLION - a.allion@fnccr.asso.fr - 06 26 41 64 91

Le Club Biogaz

Le Club Biogaz ATEE Interprofession du biogaz, le Club Biogaz a été créé au sein de l'ATEE le 20 septembre 1999, par les pionniers de la filière. Il rassemble les principaux acteurs français concernés par le biogaz et la méthanisation. L'objectif du Club Biogaz ATEE est de promouvoir le développement des différentes filières de production et de valorisation. Le Club Biogaz compte 230 structures adhérentes. <http://atee.fr/biogaz/missions-du-club-biogaz>

Contact presse : Marc SCHLIENGER - marc.schlienger@atee.fr - 06 65 49 98 37

Association des agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF)

Créée en 2010, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF) a pour vocation de fédérer, représenter et défendre les intérêts de la méthanisation agricole. Elle met en relation les exploitants mais également les porteurs de projets au travers de rencontres et de groupes de travail (injection, charte, digestat, CIVE ...) L'association compte plus de 450 adhérents répartis dans toute la France et travaille en collaboration avec les acteurs de la filière, le monde de la recherche, la profession agricole... (www.aamf.fr/)

Contact presse : c.leschiera@trame.org - c.leschiera@trame.org - 06 22 49 75 96

France Gaz Renouvelables

Créée en 2018, l'association France gaz renouvelables rassemble l'AAMF, Biogaz vallée®, Coénove, les Chambres d'Agriculture France, la FNSEA, le Club Biogaz ATEE, Eiffel gaz vert, la FNCCR, France biométhane, GRDF, GRTgaz, Storengy, Swen Capital Partners et Terega. Elle a pour objectif de promouvoir la place des gaz verts dans le mix énergétique français. Ouverte et à but non lucratif, FGR entend fédérer les différentes initiatives liées à l'essor des gaz renouvelables et permettre la création d'un écosystème au sein duquel le monde agricole et le monde de l'énergie seront au service des territoires et de la transition énergétique. www.gazrenouvelables.fr/ / @GazRenouvFrance

Contact presse : Cécile FREDERIC - cecile.fredericq@gazrenouvelables.fr - 06 72 36 67 61

Le CLER

Le CLER Réseau pour la transition énergétique est une association qui regroupe plus de 300 structures (associations, entreprises, collectivités) engagées dans la mise en œuvre d'une transition énergétique ambitieuse partout en France.

Contact presse : Jean-Baptiste LEBRUN - jeanbaptiste.lebrun@cler.org - 06 68 51 10 12

Chambres d'Agriculture France

Créées en 1924, les Chambres d'agriculture constituent aujourd'hui un réseau au service du développement des agricultures et des territoires. Elles accompagnent les agriculteurs, sur les aspects techniques, économiques, environnementaux et réglementaires et contribuent au dynamisme économique des territoires en lien avec les pouvoirs publics et les collectivités locales. Fortes de leur légitimité de terrain, des 4 000 élus professionnels qui les administrent, de près de 8 000 collaborateurs, les Chambres d'agriculture, établissements publics, représentent l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier.

Contact presse : Iris ROZE- iris.roze@apca.chambagri.fr - 01 53 57 10 51

FNSEA

Fondée en 1946, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), premier syndicat agricole français, rassemble l'ensemble des productions de toutes les régions. Avec 31 associations spécialisées (céréales, lait, viandes, fruits et légumes, etc.) et plus de 212 000 adhérents, elle se bat pour accompagner les paysans Français dans leurs projets et trouver des solutions à leurs difficultés quelle que soit la taille de leur exploitation, leur mode de production, leurs signes de qualité ou circuits de commercialisation (circuits courts, restauration, exportation...).

Contact presse : Sabri DERRADJI - sabri.derradji@reseaufnsea.fr - 06 21 16 80 84